

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL D'ECOLE

Date : 30/03/2021

ÉCOLE : ...
École élémentaire le parc
36 rue du docteur Magnan
92150 SURESNES.....

11^{ème} Circonscription des Hauts-de-Seine
Suresnes

Participants

- Madame RICHARD 1^{re} adjointe au Maire (absente excusée remplacée par Madame GUILLOU)
- Mme NEVEU Inspectrice de l'Education Nationale (absente)
- Représentants des parents d'élèves AIPES : Les dix parents élus
- Enseignants : Les douze enseignants de l'équipe pédagogique
- Périscolaire : Monsieur BANTSIMBA (Directeur du centre de loisirs école le parc)

Points à l'ordre du jour :

- 1.protocolle sanitaire et fonctionnement de l'école**
- 2.Organisation du périscolaire (dont évocation de l'accueil des élèves de ST-LEUFROY dans les locaux de l'école du PARC) et rappel des responsabilités (mission du directeur du périscolaire et du scolaire)**
- 3.CEL annulés**
- 4.Remplacement des enseignants absents**
- 5.Sectorisation**
- 6.Budget mairie (fournitures scolaires et Investissement)**
- 7.Coopérative**
- 8.Ouverture du blog de l'école**
- 9.Projet d'école et projets pédagogiques**
- 10.Evaluations CP**
- 11.Événements proposés (festival du livre etc...)**
- 12 .Bilan équipement numérique**
- 13.Point sur les travaux (problématique du bouton d'ouverture de la porte d'entrée, entrée unique, aménagement de la cour du haut)**
- 14.Questions diverses**

Procès-verbal :

**Le conseil d'école s'est réuni à titre exceptionnel en visioconférence en raison du contexte sanitaire.
Il a eu lieu le 30 mars 2021 de 18h30 à 20h45.**

En préambule à l'ouverture du conseil, Madame MOREAU rappelle qu'il faut toujours positiver.
La gestion de la crise sanitaire a contribué à renforcer et développer notre capacité d'adaptation.

Les représentants des parents d'élèves AIPES soulignent l'absence de Mesdames RICHARD et NEVEU et expriment leur regret.

Mesdames GUILLOU et MOREAU rappellent qu'elles sont retenues par d'autres obligations professionnelles.

1.Protocole sanitaire et fonctionnement de l'école

La directrice indique que des réajustements permanents du protocole sanitaire sont opérés en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Le personnel du périscolaire a pu à la demande de Madame MOREAU appliquer stricto sensu le protocole sanitaire préconisé pendant la pause méridienne. Cette dernière avait beaucoup insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un moment très sensible en terme de contamination.

Nous accueillons environ 250 demi-pensionnaires chaque jour.

Les enfants déjeunent par quatre, toujours avec les mêmes camarades, des plans de table sont établis afin de pouvoir effectuer de façon rapide un éventuel Tracing COVID. Les tables sont espacées de deux mètres et sont désinfectées après le passage de chaque groupe.

Madame MOREAU remercie Monsieur BANTSIMBA et son équipe des efforts effectués, ce dernier fait remarquer que c'est la seule école qui bénéficie de cette organisation.

Concernant le temps scolaire, les goûters en classe ne sont plus autorisés, la cour est toujours circonscrite en zones afin de limiter le brassage. Les élèves des CEL du soir sont surveillés dans la cour du haut.

Nous veillons à rappeler les règles de port du masque aux élèves et sommes vigilants lors des nombreux lavages de mains.

Une lassitude s'est installée et ces opérations sont réalisées parfois avec moins de rigueur, les parents d'élèves rapportent que les enfants se plaignent de ne pas pouvoir jouer avec certains camarades compte tenu de l'organisation des services de récréation. Nous en avons conscience et le comprenons mais ce qui prévaut c'est de maintenir l'école ouverte le plus longtemps et d'échapper à d'éventuelles fermetures de classe. Ce qui a été le cas jusqu'à présent.

Un relevé quotidien de la situation COVID est effectué par la directrice.

Sur la question des tests salivaires, Mme GUILLOU répond qu'il n'y aura pas de tests systématiques dans les écoles, sauf si la situation le justifie (en cas d'enfants contaminés par exemple).

2.Organisation du périscolaire (dont évocation de l'accueil des élèves de ST-LEUFROY dans les locaux de l'école du PARC) et rappel des responsabilités (mission du directeur du périscolaire et du scolaire)

Madame MOREAU rappelle que le directeur d'école n'a aucune responsabilité dans la gestion du centre de loisirs du mercredi et qu'elle ne savait pas que des élèves de Saint-Leufroy y cotoyaient les élèves du Parc.

Cet accueil a suscité une vive polémique compte tenu de la fermeture de l'école Saint-Leufroy pour raison de COVID.

Madame GUILLOU intervient pour évoquer les circonstances de la fermeture de cette école et souligne que l'école a été fermée le mardi car les adultes de l'école n'étaient plus en mesure d'assurer leur service en raison de leur contamination. A ce moment-là, on ne pouvait pas anticiper la suite des événements.

Plusieurs interlocuteurs réagissent en disant qu'ils ont été surpris par l'attitude des parents de cette école qui n'ont pas pris la mesure de la gravité de la situation et qu'ils auraient pu subodorer que des enfants seraient très certainement contaminés. Ce qui fut le cas. Ils auraient pu appliquer un principe de précaution et retirer leurs enfants de tous les accueils collectifs (périscolaire, conservatoire, cours d'anglais etc....).

Monsieur BANTSIMBA reconnaît une erreur d'appréciation et de gestion notamment durant la pause méridienne qui avait lieu dans les locaux de l'école maternelle République.

Madame MOREAU a été contactée en fin de semaine le dimanche soir par Madame NEVEU Inspectrice de la 11ème circonscription. L'objectif étant de la prévenir que certains élèves de l'école du Parc étaient considérés comme cas contacts ou cas contacts de cas contacts d'élèves de Saint-Leufroy rencontrés le mercredi au centre de loisirs.

Pour des raisons éthiques bien que cet état de fait relève de la responsabilité du périscolaire, la directrice a décidé de prévenir sur le champ par mail et téléphone dès le dimanche soir les familles des élèves concernés et ce jusqu'à 23h30. Une mesure d'éviction ayant été décidée pour les élèves cas contacts et cas contacts de cas contacts, elle a jugé judicieux que les enfants concernés ne se présentent pas à l'école le lendemain matin.

A la suite de cela, certaines familles effectuant une confusion entre les responsabilités du directeur d'école et du directeur du centre de loisirs ont manifesté leur mécontentement à Madame MOREAU et lui ont reproché d'avoir accepté des élèves de Saint-Leufroy à l'école du Parc le mercredi.

Cette dernière a été heurtée par une telle attitude compte tenu du fait que la gestion et la responsabilité du centre de loisirs ne lui incombent pas.

La directrice insiste auprès de L'AIPES pour qu'elle réexplique aux familles que les difficultés rencontrées sur le temps périscolaire doivent être remontées auprès du directeur du centre de loisirs Monsieur BANTSIMBA dont les coordonnées sont à disposition à l'extérieur de l'école et dans le cahier de liaison des élèves.

Les parents s'adressent majoritairement principalement à Madame MOREAU.

Un parent élu alerte à nouveau sur certains comportements inappropriés des intervenants de pause méridienne (IPM). Elias confirme qu'un accompagnement constant est fait avec ces personnes incluant notamment un rappel de leurs obligations en tant qu'agent de la Mairie. Madame Guillou précise que chaque fait doit être remonté de façon précise et datée.

Le corps enseignant ainsi que Monsieur BANTSIMBA déplorent certains comportements déplacés de la part des enfants de CM. Ils ont régulièrement besoin d'être recadrés.

3.CEL annulés

Les CEL dits « physiques » avaient été annulés : Hip Hop, Capoeira, Yoga, Jeux et Sports Collectifs. Ces activités reprennent le 6 avril début du 3 ème trimestre, des aménagements seront mis en œuvre.

Les cours auront lieu en extérieur ou bien en salle avec port du masque et respect de la distanciation.

Madame MOREAU confirme la reprise des activités physiques de faible intensité avec port du masque ainsi que les séances de piscine sur le temps scolaire principalement dédiées aux élèves de CP.

4.Remplacement des enseignants absents

Les parents auraient souhaité interroger Madame l'Inspectrice à ce propos.

Madame MOREAU intervient et explique que bien que Madame NEVEU soit son supérieur hiérarchique sa réponse n'aurait pas différé de la sienne. Nous comprenons et entendons l'inquiétude et la colère des familles du fait du non-replacement des enseignants absents notamment dans des classes de CP et CM2.

Nous faisons au mieux avec les moyens attribués.

La situation sanitaire a dégradé les possibilités de remplacement, ce constat n'est pas inhérent à notre circonscription, il touche tout le département.

Le non-replacement complexifie l'organisation de l'école.

En revanche, tout est mis en œuvre pour accueillir les enfants qui se présentent dans les meilleures conditions.

Des travaux leur sont proposés.

La directrice a été interpellée à plusieurs reprises par des familles mécontentes qui réclamaient que l'enseignant absent fournisse du travail aux élèves.

Le droit du travail s'applique à tous les salariés, enseignants y compris, un enseignant en arrêt maladie ne travaille pas.

5.Sectorisation (changement de collège de secteur)

L'AIPES aurait souhaité aborder cette problématique avec Mesdames RICHARD et NEVEU.

Les familles reprochent d'avoir été mises devant le fait accompli sans aucune possibilité de concertations et d'échanges préalables.

Ces dernières ne contestent pas la modification opérée mais la méthode utilisée, jugée cavalière et ne permettant pas aux parents de prendre certaines dispositions.

Pour information, la gestion des collèges relève du département, Madame GUILLOU confirme les dires de Mme MOREAU. Cela induit que l'inspection de circonscription et le directeur d'école n'ont aucun pouvoir décisionnaire quant à la prise de ce type de décision.

A la question de savoir si la Mairie prévoit la mise en place d'un système de navette entre le quartier République et le collège Henri Sellier, Mme GUILLOU répond que la Mairie ne l'envisage pas.

6.Budget mairie (fournitures scolaires et Investissement)

Les montants alloués pour les dépenses de fonctionnement de l'école du Parc qui seront proposés lors du conseil municipal du 1^{er} avril sont de :

- Enveloppe « fournitures générales » **7 000 €**
soit : 10 classes x 680 € et 200 € pour la direction
- Enveloppe pharmacie **288,20 €**

La mairie alloue une subvention de 690 € + 742 € soit 1432 € versée directement sur le compte de la coopérative qui est dédiée au financement de sorties scolaires exceptionnelles.

Les enseignants remercient la municipalité.

Un parent d'élèves aborde à nouveau le sujet de l'attribution des cars. Les enseignants doivent d'abord réserver un car auprès de la Mairie avant même d'avoir réservé la sortie. La logique voudrait que ce soit l'inverse. Madame GUILLOU répond que le sujet est étudié pour proposer une solution plus adéquate.

7.Coopérative

Madame DUCLAY CE2 A mandataire intervient pour présenter les comptes de la coopérative dont vous trouverez ci-dessous le détail.

Elle nous informe qu'un changement de mandataire a été opéré suite au départ de l'école de Madame Brisard, qui a été remplacée par Mme Arrial Séverine (CP).

Une vérification des comptes a été effectuée à la fin du mois de septembre par Mme Lainé Caroline (parents d'élèves) pour la clôture des comptes de l'année scolaire précédente 2019-2020.

Somme début d'année → **9 401,65€**

Dépenses :

• Assurance MAIF : 556€

- Cotisation OCCE : 486,50€
- Atelier LEGO : 1 248€
- Atelier KAPLA : 1 430€
- Fournitures médicales (thermomètres, ...) : 146,05€

Recettes :

- Subventions Mairie (2 versements) : 690€ puis 742€
 - Vente photos individuelles (35%) : 1 886€
- (somme totale = 5 396€, 65% pour le photographe soit 3 510€)
- Participation des parents d'élèves (1er appel) : 6 465€

La participation des parents est entièrement reversée dans les coopératives de classe → soit 650€ par classe (pour le 1er appel).

Exemples d'utilisation dans les classes :

- Fournitures d'Arts Plastiques : projet d'Halloween, de Noël, des fêtes des parents, ou autres projets.
- Achats de livres en fond de classe ou de rallyes-lecture.
- Abonnement presse (type « Bayard Presse »).
- Projet jardin pour certaines classes : achat de matériels, de graines, ...

L'argent non-dépensé sera reversé à la coopérative d'école en fin d'année scolaire.

D'autres interventions sont envisagées (voire des sorties scolaires si la situation sanitaire le permet) :

- La venue d'un auteur
- La venue d'une troupe de théâtre.
- Des intervenants en arts plastiques (exemple : « Musée en herbe » ou « Paris d'enfants »).

Situation actuelle → **13 780,56€**

Demande auprès des parents d'élèves : vérifier les comptes à la fin de l'année scolaire (ou en septembre au plus tard) pour la clôture de l'année 2020-2021.

8.Ouverture du blog de l'école

Comme annoncé lors du premier conseil d'école Madame MOREAU a ouvert un blog d'école.

Compte tenu de la situation sanitaire, cet outil numérique permet aux familles d'avoir accès à certaines informations ainsi qu'aux projets et événements réalisés dans l'école.

L'AIPES intervient pour confirmer que cette initiative a eu un écho très favorable auprès des familles. En revanche, il est principalement alimenté par la directrice (activité très chronophage).

9.Projet d'école et projets pédagogiques

Compte tenu de la situation exceptionnelle, nous sommes dans une phase d'état des lieux du projet d'école et d'identification des besoins.

Il sera néanmoins enrichi cette année par un parcours citoyen, ce dernier s'intègre dans le volet citoyenneté. Il s'agit de notre projet intitulé « les valeurs doivent d'abord se vivre » dans le cadre de la transmission des valeurs de la République, nous organisons une plantation d'un arbre de la laïcité le 1^{er} avril lors d'une cérémonie solennelle. Une chorale avec l'ensemble des élèves de l'école a été organisée, les enfants interpréteront 2 chants, lireont des textes, des poèmes et exposeront dans le hall de l'école des productions d'arts plastiques.

Un deuxième projet concerne le volet culturel, il s'agit de la chorale des 3 classes de CE2. En partenariat avec Mme BODA professeur au conservatoire, les élèves s'initient au chant chorale autour du thème du « voyage en chansons ».

10.Evaluations CP

Une deuxième session d'évaluations nationales de MI-CP s'est déroulée du 18 au 29 janvier 2021.

Les enseignantes de CP (Mesdames Brunier, Arrial et Bugnot-Appino) sont intervenues pour expliquer qu'il s'agit d'un outil supplémentaire qui permet d'observer la progression des élèves et d'identifier de façon précise les difficultés rencontrées.

Les résultats ont été communiqués aux familles.

Ces derniers ont été analysés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au niveau national, il est apparu que les écarts qu'avait pu entraîner la période de confinement ont pu être résorbés et les fils des apprentissages retissés.

11.Événements proposés (festival du livre etc...)

En dépit de la crise sanitaire, nous avons décidé de maintenir un certain nombre d'événements. Nous avons procédé à des adaptations inhérentes au fait que les familles ne peuvent plus pénétrer dans l'enceinte de l'école en raison de la limitation du brassage.

Le festival du livre a eu lieu dans la semaine du 1^{er} au 5 février, chaque classe a pu découvrir les ouvrages mis à disposition dans la BCD.

Les familles ont eu accès au catalogue en se rendant sur le site internet du festival.

Un atelier LEGO a été proposé aux enfants les 5 et 8 mars, L'AIPES rapporte que ce moment de construction a été très apprécié par les enfants.

Un atelier Kapla est prévu le 6 avril.

Les 2 classes de CM2 se sont rendues le 25 mars à un concert proposé par la classe orchestre du collège Henri SELLIER.

Nous avons tous été impressionnés par la qualité de la prestation.

Les élèves de Monsieur DELEPOUVE ont participé à un concours de lecture à voix haute « **Les petits champions de la lecture** », les élèves des autres classes, L'AIPES, les enseignants, la directrice ont participé à la sélection du meilleur lecteur.

L'ensemble de l'école assistera à une animation proposée par les jardiniers du parc autour de la thématique des plantes aromatiques la semaine du 12 avril.

12. Bilan équipement numérique

Les classes de Mesdames COATANTIEC CE2/CM1 et HINTZY CM1 ont été équipées d'un nouveau TNI. Leur installation a pris du retard en raison de l'obligation d'effectuer un diagnostic amiante pour les écoles construites à une certaine période (procédure habituelle).

Mesdames Bugnot-Appino et Arrial alertent Madame GUILLOU et lui signalent que les TNI des classes de CP étant défectueux, elles ne peuvent quasiment plus les utiliser.

La directrice ayant assisté au comité de suivi numérique organisé par le pôle éducation informe l'auditoire qu'une dotation de 25 TNI pour l'année 2021 et 22 TNI pour l'année 2022 a été actée ce que confirme Madame GUILLOU.

La directrice remercie la ville pour le remplacement du parc de photocopieurs.

13. Point sur les travaux (problématique du bouton d'ouverture de la porte d'entrée, entrée unique, aménagement de la cour du haut)

Madame GUILLOU confirme que la ville n'a pas modifié son point de vue concernant le bouton d'ouverture de la porte d'entrée.

Comme évoqué lors du précédent conseil, en raison d'un certain nombre de normes, il n'est pas possible de le masquer ou bien de changer sa localisation.

Nous réaffirmons notre inquiétude quant à ce type de dispositif dans une école sans gardien avec un directeur chargé de classe.

Quant à l'éventualité de la création d'un second accès dans les locaux Madame GUILLOU n'a pas de précisions à nous apporter.

L'AIPES nous a soumis l'idée d'un aménagement de la cour du haut étant donné qu'elle est de nouveau utilisée par le personnel du périscolaire.

Nous convenons d'y réfléchir. La question a été posée à Madame CAYLA en charge de ce type de problématique. Certains travaux ne sont pas envisageables pour des raisons inhérentes à la structure du bâti.

Les aménagements ne peuvent être que d'ordre décoratif, cela pourrait être l'occasion de l'élaboration d'un projet artistique en partenariat avec l'équipe d'animation.

14. Questions diverses

Madame BUGNOT-APPINO interpelle Madame GUILLOU à propos de la vaccination des enseignants.

Certaines communes ont proposé aux enseignants volontaires de les vacciner.

Madame GUILLOU rappelle que la décision d'une campagne de vaccination pour les enseignants relève du Ministère de l'Education Nationale.

L'AIPES nous interroge quant au maintien de la photo de groupe, d'une kermesse de fin d'année et s'inquiète des répercussions liées aux contraintes du protocole sanitaire sur la santé psychologique des enfants.

Une date a été actée au 6 mai pour la photo, le studio proposera un montage.
La fête de fin d'année sera organisée en interne sans les familles.

Quant aux répercussions psychologiques sur les enfants, nous constatons une lassitude, des inquiétudes.
L'AIPES s'enquiert de savoir si la ville ou l'éducation nationale prévoit la mise en œuvre d'une sorte de cellule psychologique.

Pour l'instant, nous n'avons eu aucune communication à ce sujet.

Concernant l'accueil des enfants entrant au CP, Mme MOREAU prévoit de rédiger un livret d'accueil qui sera remis à l'école République.

Il n'y a pas de réunion d'information prévue pour les parents du fait du protocole sanitaire.

Fait à Suresnes, le 16 avril 2021

Les Secrétaires de séance :

Mmes HENRY Béatrice et MOREAU Janique

Le Président du Conseil d'école, directrice de l'école :

Madame Janique MOREAU